

Ce que sera *la place de*

Après avoir consulté les Niortais sur le projet de la place de la Brèche, le Conseil municipal en a adopté le 14 octobre le programme d'aménagement. Vivre à Niort vous en dévoile les grandes lignes.

Le projet de réaménagement de la Brèche est entré dans sa deuxième phase. Celle de la création architecturale. Les trois équipes d'aménageurs qui ont travaillé ensemble pendant six mois ont rendu leur copie commune et se sont séparées en vue de nous présenter, début 2003, leur propre vision de la place.

La première phase de l'opération a en effet consisté, pour les trois architectes, à établir un "programme commun" d'aménagement. Ils l'ont mis au point d'avril à septembre

2002 en concertation avec les Niortais (lire encadré), et en étroite collaboration avec les élus et les techniciens municipaux, sans oublier le comité de pilotage. Adopté le 14 octobre dernier par le Conseil municipal, ce programme ne dit pas à quoi notre place ressemblera, mais ce qu'elle comportera. C'est ce cahier des charges, décomposé par l'Ameru⁽¹⁾ en onze chapitres, que nous vous présentons ici.

(1) Agence municipale d'études et de renouvellement urbain.

La Brèche telle qu'on ne la verra plus après son réaménagement : les voitures disparaîtront de la surface de la place.



Bruno Derbord

Les étapes de la concertation

La réflexion collective sur le projet de la Brèche s'est déroulée d'avril à septembre 2002 et s'est principalement articulée autour de quatre réunions publiques. Elle a également fait l'objet d'articles dans *Vivre à Niort*, *Infosynthèse* et la presse locale, d'une exposition lors de la dernière Foireexpo et d'une information en continu sur le site internet de la Ville de Niort.

► Les objectifs

La place de la Brèche doit devenir un véritable espace de centre-ville, lieu de rencontre entre les générations, lieu de vie et poumon de la ville. Le projet devra pour cela répondre aux problématiques de déplacements, de partage de l'espace, de qualité de vie, d'animation et d'enjeux économiques. La nouvelle place de la Brèche doit jouer un rôle décisif dans l'attractivité commerciale de l'ensemble du centre-ville et affirmer les liens physiques qui l'unissent aux autres espaces majeurs de la ville que sont les Halles, le Donjon et la gare notamment. Il s'agit de recomposer un espace dont l'évolution a été jusqu'à présent plus

subie que choisie, pour le faire entrer délibérément dans le XXI^e siècle.

► Un nouveau plan de circulation

Le double sens de circulation sera rétabli sur les avenues Bujault, du 14-Juillet et des Martyrs de la Résistance, l'avenue de la République devenant piétonne. Une voie transversale réservée aux deux-roues et aux transports collectifs sera créée entre l'avenue de Paris et la rue Pérochon, cette voie pouvant être ouverte à la circulation en cas de situation exceptionnelle. Une requalification de la place devra permettre d'améliorer la sécurité de la circula-

tion, tous modes confondus. En supprimant l'effet autodrome induit par le mode d'exploitation actuel, elle permettra d'abaisser les vitesses pratiquées et d'empêcher les dépassements. Ces mesures seront complétées par des dispositions destinées à encourager l'utilisation des boulevards périphériques pour le trafic de transit, afin de faciliter l'accès au centre-ville à ceux dont c'est la destination finale.

► Un parking souterrain

Un parking souterrain d'une capacité au moins égale à 1200 places sera créé, afin de supprimer toutes les places

de stationnement de surface (hors livraisons, taxis...). Deux entrées au minimum permettront d'accéder à ce parking. Ces deux rampes, situées sur l'avenue des Martyrs de la Résistance et sur l'avenue Bujault, pourront être enrichies d'entrées en haut de place. Le nombre de sorties sera aussi de deux au minimum.

► Un pôle touristique majeur

Le projet d'aménagement doit être attractif pour Niort et son agglomération, mais aussi pour toute la région, de façon à en faire une destination touristique notable susceptible d'attirer

la Brèche



La suite des opérations

Au moins de novembre, les cabinets d'architectes Beaudouin, Lancereau-Meyniel et Milou amorcent leur travail individuel prévu au marché de définition. C'est donc en février 2003 que le Conseil municipal sera amené à faire son choix, et à l'exposer à la population. Puis nous entrerons dans une phase de marchés de maîtrise d'œuvre et d'études de réalisation des opérations. Le début des travaux est envisagé pour le milieu de l'année 2004. Entre temps, le Conseil municipal pourrait faire intervenir l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) pour que des fouilles soient effectuées sur le site.

100 000 visiteurs par an. Cette dimension culturelle, ludique et pédagogique devra permettre d'envisager un mode de fonctionnement qui s'autofinance. Pour renforcer cette fonction de pôle touristique, l'Office du tourisme sera implanté sur la place ou dans l'un des bâtiments qui la bordent.

► Un multiplexe cinématographique

Un complexe de cinéma, d'une capacité de 9 et 12 salles, sera intégré au projet. Il sera partiellement enterré et aura ses "émergences" (lire plus loin) totalement intégrées au traitement architectural du projet.

Les ados au cœur du débat

La première "promotion" du Conseil municipal des adolescents s'est fortement impliquée dans la concertation sur le projet de la Brèche. Et de quelle façon ! Les jeunes élus ont conçu un questionnaire qu'ils ont diffusé auprès de leurs amis collégiens. La mobilisation a été massive : sur 4 200 exemplaires distribués, 3 161 sont revenus remplis. Ce qui équivaut à un "retour" de 77 %. De quoi faire pâlir de jalousie les instituts de sondage ! La palme de la participation revient au collège Jean-Zay, avec un taux de 93,68 %. On note que les aspirations des jeunes rejoignent globalement celles des adultes : moins de voitures en surface, maintien des transports en commun sur la place, plus d'animations. Et, bien sûr, un effort particulier pour la circulation des deux-roues...

► Une halte routière

La fonction de pôle d'échange de la place doit être sauvegardée pour maintenir son élément d'animation urbaine et centrale. La disposition retenue devra permettre d'assurer l'accès des usagers des transports en commun sur la place, sans pour autant nécessiter le stationnement des véhicules correspondants au-delà du strict temps nécessaire à la descente et à la montée des utilisateurs. Une station de taxi devra également être intégrée au projet.

► Commerces et animations

La fonction de restauration rapide (située actuellement sur le bas de la place) doit être conservée, restituée dans le projet d'aménagement et mise en conformité avec les normes d'hygiène et de confort en vigueur. En complément de l'attractivité économique provoquée par le multiplexe cinéma et le nouvel élément touristique, des surfaces commerciales pourront également être intégrées au projet. Outre l'Office du tourisme, les bureaux de la Sopac, gestionnaire du stationnement, seront également intégrés au projet d'aménagement de la place.

► Des jardins

La place de la Brèche doit retrouver certaines de ses fonctions originelles et redevenir un lieu privilégié de promenade et de détente. Ces fonctions doivent être assurées par des jardins ou des espaces arborés. Il est à noter que l'état phytosanitaire des érables et de certains marronniers de la place amènera à prévoir leur remplacement à court ou moyen terme. En tout état de cause, le nombre actuel d'arbres sur

la place doit être augmenté afin d'enrichir la qualité paysagère du site. Au même titre que les espaces verts ou arborés, l'eau constituera un élément majeur du paysage.

► Espaces publics environnants

Le projet d'aménagement de la place de la Brèche vise également la redéfinition et le renforcement de l'attractivité du centre-ville de Niort. Les architectes peuvent envisager l'aménagement des rues Ricard et Victor-Hugo, du débouché de l'avenue Alsace-Lorraine, du début de l'avenue de Paris, de l'îlot Fontanes, du parvis de l'église Saint-Hilaire, de l'avenue de Verdun, de la rue Ernest-Pérochon et de la place du Temple.

► Les "émergences"

La Brèche ne constitue pas une surface constructible au sens propre du terme, néanmoins il est possible d'y prévoir des émergences architecturales, dans la mesure où celles-ci seront conçues à l'échelle de la place et ne porteront pas atteinte à son ampleur. Le projet devra privilégier l'insertion de ces émergences dans les perspectives majeures existantes, sans les rompre ni les trahir.

► Un bassin d'orage

Un bassin d'orage enterré d'un volume approximatif de 10 000 m³ sera réalisé au bas de la Brèche, dans le prolongement des avenues de Paris et Alsace-Lorraine, afin d'améliorer les conditions d'écoulement des eaux de ruissellement issues du bassin versant de Champclairot et des avenues de Paris et Alsace-Lorraine. ■